



**BUREAU
VERITAS**

SOLUTIONS

C.C.T.P. Phase P.R.O.

Emetteur :

Eddy FLAMANT

+33 (0)6 21 98 17 69 eddy.flamant@bureauveritas.com



Date d'émission :

15 mai 2026

Révision

Indice B

CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIÈRES - (C.C.T.P.)

TRAVAUX DE RENOVATION 45 AVENUE DE LAON A SOISSONS (02)

LOT N° 06 MENUISERIE INTÉRIEURE - PLATRERIE



Maître d'ouvrage

Région de Gendarmerie des Hauts-de-France (RGHF)

201 Boulevard de Mons

59650 VILLENEUVE-D'ASCQ



Maître d'œuvre

BUREAU VERITAS SOLUTIONS

299, rue du Général de Gaulle

59700 MARCQ-EN-BAROEUL



**BUREAU
VERITAS**

SOLUTIONS



**BUREAU
VERITAS**

SOLUTIONS

Bureau Veritas Solutions – siège social: 4 Place des Saisons 92400 Courbevoie



Date(s)	Indice(s)	Modification(s)	Rédacteur(s)	Vérificateur(s)
03/04/2026	A	Première diffusion	EFT	EFT
15/05/2026	B	Deuxième diffusion	EFT	EFT

1.	DISPOSITIONS GENERALES.....	4
1.1	OBJET DU PRESENT LOT.....	4
1.2	CONSISTANCE DES TRAVAUX.....	4
1.2.1	Prestation prevues au présent lot.....	5
1.2.2	CONNAISSANCE DU PROJET.....	5
1.2.3	ETUDES.....	6
1.2.4	EXE.....	6
1.2.5	TRAVAUX.....	6
1.2.6	DOCUMENTS À FOURNIR.....	7
1.2.7	Garantie.....	8
2.	DESCRIPTION MENUISERIE INTERIEURE.....	9
2.1	BLOC PORTE THERMOACOUSTIQUE ENTREE LOGEMENT.....	9
2.1.1	BLOC PORTE THERMOACOUSTIQUE ENTREE LOGEMENT.....	9
2.1.2	BUTOIRS DE PORTES.....	10
2.1.3	JOINTS DE LIAISON.....	10
2.1.4	FINITIONS APRÈS POSE.....	10
2.2	PORTE DE GAINÉ TECHNIQUE.....	11
2.3	BLOC-PORTE TIERCE COUPE FEU.....	11
2.4	PORTE DE SERVICE METALLIQUE (option).....	12
2.5	TABLEAUX D’AFFICHAGE et boîte aux lettres.....	13
2.6	Banque d’accueil.....	13
2.7	ORGANIGRAMME ET PARTICULARITE DES CLES.....	14
3.	DESCRIPTION TRAVAUX PLATRERIE.....	16
3.1	TRAVAUX PREPARATOIRES.....	16
3.1.1	Réception des supports.....	16
3.1.2	Protection des zones adjacentes.....	16
3.2	FAUX PLAFONDS NEUF CIRCULATION.....	16
3.2.1	Faux plafonds autoportant en dalle.....	16
3.2.2	Dalle de faux plafonds 60x60 (compris repose dalles existantes).....	17

3.3	CONDUITS ET GAINES DE VENTILATION.....	18
3.3.1	Encoffrement CF des gaines techniques verticales et horizontales.....	18
3.4	SOFFITE D'HABILLAGE.....	18
4.	SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DÉTAILLÉES (STD).....	19
4.1	DOCUMENTS NORMATIFS LOT MENUISERIE INTERIEURE.....	19
4.1.1	DTU (Documents Techniques Unifiés).....	19
4.1.2	NORMES MATÉRIAUX & PERFORMANCES.....	20
4.1.3	PRESCRIPTIONS & RECOMMANDATIONS TECHNIQUES.....	20
4.1.4	RÈGLEMENTATION SPÉCIFIQUE.....	20
4.1.5	POINTS CLÉS D'EXÉCUTION & CONTRÔLE.....	21
4.2	DOCUMENTS NORMATIFS LOT PLATRERIE.....	21
4.2.1	DTU (Documents Techniques Unifiés).....	21
4.2.2	NORMES MATÉRIAUX & PERFORMANCES.....	21
4.2.3	PRESCRIPTIONS & RECOMMANDATIONS TECHNIQUES.....	21
4.2.4	RÈGLEMENTATIONS SPÉCIFIQUES.....	22
4.2.5	POINTS CLÉS D'EXÉCUTION & CONTRÔLE.....	22

1. DISPOSITIONS GENERALES

1.1 OBJET DU PRÉSENT LOT

Le présent CCTP a pour objet de définir et de décrire les travaux du lot Menuiserie intérieure et plâtrerie à réaliser dans le cadre des travaux de rénovation de locaux.

Adresse : 45 avenue de Laon à SOISSONS (02)

Le descriptif n'est pas limitatif. Il appartient à l'entrepreneur de le compléter pour une exécution des ouvrages en tous points conformes aux règles de l'art.

1.2 CONSISTANCE DES TRAVAUX

Les travaux comprendront, outre la fourniture et la pose des éléments précisés au présent CCTP et aux plans, tous les travaux de sa spécialité avec tous les accessoires nécessaires au parfait achèvement des ouvrages.

Suivant plans de façade architecte

Accompagné des ouvrages complémentaires suivants :

- la fourniture, le transport, la distribution sur le chantier
- la pose, ainsi que toutes sujétions de préparation de tous les ouvrages définis aux chapitres suivants
- les protections de toute nature

Font également partie de la prestation :

- les plans de chantier de tous les ouvrages à soumettre à l'approbation du Maître d'Œuvre.

Ces plans devront avoir reçu l'accord des titulaires des autres lots intéressés dont les ouvrages pourraient avoir des incidences pour ceux du présent lot ou réciproquement.

Nota : dans le cas de modification des isolants impactant l'enveloppe des bâtiments, l'entreprise aura à charge les frais d'étude inhérents à la modification de l'étude thermique, ainsi que toutes les variantes entraînant la modification de celles-ci.

Seuls sont mentionnés dans le présent article les ouvrages principaux, le caractère forfaitaire du marché est rappelé à l'Entreprise qui devra, dans le cadre de celui-ci, toutes les fournitures, les travaux et les ouvrages complémentaires qui seront nécessaires à la réalisation de ceux figurant dans le chapitre « Description des Ouvrages » ci-après, et ce en totale conformité avec les Règles de l'Art et avec les documents et réglementations applicables.

L'entreprise devra joindre dans son offre :

- les plans de calepinage,

- les plans des détails,

Les plans seront remis dans l'offre de l'entreprise sous format papier et issus d'un logiciel de DAO, ceux-ci pourront être réclamés sous format DWG, RVT, PDF pour analyse complémentaire.

Connaissance des lieux

L'entreprise est censée s'être engagée dans son marché en toute connaissance de cause, conformément aux termes du C.C.A.P et au cahier des clauses communes.

1.2.1 PRESTATION PRÉVUES AU PRÉSENT LOT

L'Entreprise présentera obligatoirement son offre avec le cadre DPGF joint dans le dossier de consultation, en respectant l'ordre des articles.

Les dimensions sont celles fixées aux plans de l'Architecte et suivant les cotes données à titre indicatif.

Il est toutefois précisé que l'Entreprise devra tenir compte de l'adaptation de ces menuiseries aux baies du gros œuvre ou de la structure bois, aux contraintes des finitions diverses des autres corps d'état, selon les normes et DTU en vigueur.

Réalisation de l'ensemble des prestations en liens avec les façades et suivant le présent CCTP.

1.2.2 CONNAISSANCE DU PROJET

1.2.2.1 *Éléments généraux*

Il est rappelé que l'Entrepreneur du présent lot est tenu de prendre connaissance des éléments suivants :

- Le projet dans son ensemble sous tous ses aspects, y compris Architecturaux, de même que son fonctionnement, la destination des locaux qu'il comporte, les différentes phases de déroulement des travaux.
- Les caractéristiques du site, du voisinage, et de l'environnement général du projet, ainsi que des contraintes d'accès, de stationnement, de stockage, d'intervention qui seraient imposées par celles-ci, compte tenu des moyens envisagés, pour la réalisation des travaux dus par le présent lot.
- Les travaux de tous types qui doivent être exécutés au titre des autres lots, avec une attention particulière pour ceux relatifs aux ouvrages utilisés tant que support, et pour ceux qui complètent ou le cas échéant interfèrent avec les travaux à réaliser par le présent lot
- A noter pour cette partie, que cette attention devra être maintenue tout au long du déroulement du chantier, par la présence de l'entreprise en coordination interentreprises, et par sa participation à la synthèse

Pour ce faire, il devra acquérir une parfaite connaissance de toutes les pièces composant le dossier d'étude et procéder à toutes les visites et investigations qu'il estime nécessaires.

Toute argumentation de l'Entreprise, se réclamant de la non-connaissance de ces éléments ci-avant sera rejetée par le Maître d'Œuvre.

De même, elle ne pourra jamais arguer que des erreurs ou omissions puissent la dispenser d'exécuter tous les travaux de sa profession, ou lui permette de faire une demande de supplément de prix.

1.2.3 ETUDES

L'entreprise devra entreprendre ses propres études en reprenant les principes et détails exprimés dans les documents fournis par le Maître d'Œuvre, et en complétant ceux-ci en fonction de ses propres choix, par toutes les précisions qui seront jugées nécessaires par celui-ci pour permettre une parfaite maîtrise des travaux.

Dans le cas où des relevés, sondages, essais, ou investigations complémentaires s'avéreraient nécessaires à l'étude des travaux ou ouvrages dus par le présent lot, ils sont à prévoir par l'Entreprise comme entièrement à sa charge dans le cadre de son marché.

Dans tous les cas l'entreprise prendra connaissance des pièces constituant le dossier et notamment :

- Rapport du bureau de contrôle
- PGC du CSPS

1.2.4 EXE

Les Études d'Exécution (EXE) comprenant suivant les principes de fixation des ouvrages utilisés par l'Entrepreneur :

- plan d'implantation et de calepinage,
- détail de principe des fixations,
- précisions des normes de calcul,
- notes techniques et de calcul,
- Définition des accessoires.

Les entreprises devront mettre à disposition, quand elles existent, les Fiches de Déclaration Environnementale et Sanitaires (FDES) des produits de construction se rapportant à la structure, l'enveloppe, le cloisonnement et les revêtements intérieurs, relatifs à leurs lots, en référence à l'application de la norme NF P 01-010.

1.2.5 TRAVAUX

1.2.5.1 *Fabrication, Transport et Stockage sur le chantier*

L'Entrepreneur doit tous les échafaudages nécessaires à l'exécution des travaux objets de ses prestations, pour leur location, pose, dépose et double transport.

L'approvisionnement, le transport et le stockage sur le chantier, ainsi que la mise en œuvre des ouvrages des différentes familles, représentés sur les plans (vues en plan, façades, coupes, détails) et définis dans les chapitres suivants du CCTP. Il est précisé que pour tous les ouvrages, les prestations comprennent impérativement tous les éléments nécessaires pour satisfaire aux critères imposés.

Nota :

- il est précisé que la prestation du présent lot comprend bien tous les ouvrages de menuiseries extérieures représentés sur les plans d'Architectes (vues en plans, façades, coupes et détails),
- de ce fait, les Entreprises devront inclure au DPGF les postes éventuellement non repérés sur les plans ou non recensés dans la nomenclature et établir un mémoire récapitulatif de ces ouvrages à joindre à l'appui de leur offre autres compléments

1.2.5.2 *Achèvement des travaux,*

Tous les ouvrages sont livrés complets, y compris la fourniture, le transport, la mise en place de tous les matériels et les accessoires nécessaires à leur réalisation, selon les règles de l'art et cahier des charges D.T.U.

1.2.5.3 *Importance des travaux,*

Le titulaire du présent marché doit apprécier l'importance et la nature des travaux à effectuer de manière à livrer des ouvrages complètement achevés et en parfait état d'utilisation.

En aucun cas, il ne pourra arguer de l'imprécision des plans, descriptifs, et documents annexes ou d'omission, s'il y a lieu pour refuser d'exécuter dans le cadre et les conditions de son marché, tout ou partie des ouvrages nécessaires à leur complet achèvement.

Il lui appartient donc d'apprécier la nature et l'importance des travaux à effectuer et de suppléer par ses connaissances professionnelles, aux détails dont l'emplacement, la nature ou la qualité seraient implicitement prévus dans une réalisation normale de travaux.

NOTA :

l'entreprise s'engage et s'efforcera par tous moyens (protections) et usage de matériels (non bruyants) à réduire et à minimiser au maximum les nuisances ou gênes pouvant résulter des travaux, vis à vis des bâtiments existants occupés, et situés à proximité du lieu des travaux.

1.2.6 DOCUMENTS À FOURNIR

1.2.6.1 *Documents à fournir avec la soumission*

Afin de permettre de juger les propositions des Entreprises, celles-ci devront obligatoirement joindre à leurs offres de prix :

- Documentation technique relative aux différents systèmes proposés.
- Chiffrage à part, pour chaque ouvrage, des équipements complémentaires.

1.2.6.2 *Au marché*

- Notices techniques détaillées relatives aux différents composants, matériaux, produits, etc., pour les principales familles d'ouvrages.
- Photocopies des PV d'essais (avis techniques, ATEX déjà obtenus pour des ouvrages équivalents).

1.2.6.3 *Au début du chantier*

Après l'OS de démarrage des travaux du corps d'état, présentation seule sans essais, de pré prototypes et d'échantillons selon le processus suivant :

- Diffusion au Maître d'Œuvre des premiers plans d'exécution,

- Présentation au Maître d'Œuvre de pré prototypes (ouvrages partiels écorchés ou dont tous les composants sont facilement démontables), permettant l'examen des différents éléments dans leur ordre de montage, et l'analyse critique des points importants, en particulier : qualité des profils et résistance mécanique, aspect général fini,
- Présentation d'échantillons complémentaires relatifs au procédé :
 - pièces de fixation et de renfort ainsi que les joints d'étanchéité,
 - profils complémentaires : Couvertine, rail de départ, patte de fixation, profilé d'angle, etc.,
 - équipements de quincaillerie : pièces de rotation et de coulissement, pièces de manœuvre/condamnation.

Tous ces échantillons seront fixés sur un panneau présentoir et resteront à demeure sur le chantier, dans le local prévu à cet effet, jusqu'à la réception des travaux.

1.2.6.4 *En fin de chantier*

Dans le but d'établir l'A.O.R. (Assistance lors des Opérations de Réception et période de garantie), l'Entrepreneur remettra au Maître d'Œuvre un exemplaire reproductible de tous les documents d'exécution :

- tous les plans :
 - plans d'exécution,
 - plans complémentaires : Plans d'Atelier et de Chantier, etc.,
- notices techniques relatives à tous les composants, matériaux, accessoires, etc., et faisant état en détail :
 - de leur provenance (coordonnées des fabricants et fournisseurs, références des produits, etc.),
 - des caractéristiques,
 - des recommandations de mise en œuvre et de maintenance.

1.2.7 GARANTIE

Les garanties de l'Entrepreneur du présent lot seront étendues aux finitions, aux joints et également à la conservation dans le temps de la qualité d'aspect, étant entendu que l'entretien sera réalisé suivant les recommandations et au moyen de produits préconisés par l'Entrepreneur du présent lot.

2. DESCRIPTION MENUISERIE INTERIEURE

Une garantie corrélative du fournisseur / fabricant de l'aptitude des produits utilisés, ainsi que de leur usage et destination, sera exigée.

Dans le cas du remplacement d'un bloc porte (dormant + ouvrant), l'entreprise effectuera la dépose des dormants bois ou métalliques, ainsi que des scellements ou fixations, la réparation des fonds de feuillure, des tableaux et des baies ou tous autres supports adjacents à l'ouvrage déposé, qui seront réalisés par tout moyen approprié.

2.1 BLOC PORTE THERMOACOUSTIQUE ENTRÉE LOGEMENT

2.1.1 BLOC PORTE THERMOACOUSTIQUE ENTREE LOGEMENT

Mise en œuvre :

L'entrepreneur devra la fourniture et la pose de nouveaux bloc-portes intérieurs thermo-acoustique sur entrées des logements, ouvrant à la française, de type MPR de chez MALERBA ou équivalent Bloc-portes mis en œuvre dans ouvertures existantes en pose rénovation, suite aux déposes décrites au-dessus et constitués de :

Équipements complémentaires

- Microviseur

Finition coloris blanc, dans la gamme du fabricant, suivant validation de l'Architecte

- (tôle galvanisée prépeinte revêtue en usine d'une finition en poudre thermodurcissable)

Finition laquée au choix

- Décoration gamme uniquement sur 2 faces

Dimensions suivant existant et dans la gamme du fabricant

Vantaux : Épaisseur 58 mm - Recouvrement 4 faces Cadre rigide + joint périphérique tubulaire Âme isolante avec complexe absorbant Parement en Tôle acier galvanisée (Int. : 75/100e - Ext. : 15/10e) Seuil Aluminium Extrudé

- Vantail : Porte à recouvrement 4 côtés de 58 mm d'épaisseur
- Parements lisses en acier galvanisé Z225 75/100ème avec primaire blanc époxy et finition thermolaqué
- Cadre en PVC renforcé à rupture de pont thermique
- Ame en mousse de polyuréthane de forte densité thermique
- Etanchéité par joint périphérique thermique et acoustique - Ferrage 4 fiches réglables 3D
- Serrure multipoints à rouleaux et crochets A2P* Condamnation par cylindre européen 4 fiches réglables 3D 3 pions antidégondages Plinthe aluminium rejet d'eau en partie basse.

- Huisserie en tôle d'acier électrozinguée d'épaisseur 15/10, Gorge isophonique pour joint d'étanchéité à l'air.
- Résistance thermique : $U_d = 2 \text{ W/m}^2.K$
- Etanchéité au feu : EI 30
- Certification A2P
- Serrures Vachette ou équivalent

Toutes sujétions de pose, d'étanchéité, de calfeutrement périphérique et d'exécution.

2.1.2 BUTOIRS DE PORTES

(À prévoir pour tous les vantaux de tous les types de blocs portes).

Butoirs à poser selon les cas, soit au sol soit sur plinthe.

Pose par vissage invisible et chevilles plastiques tamponnées ou cheville métallique.

2.1.3 JOINTS DE LIAISON

L'étanchéité des menuiseries extérieures des bâtiments sera de type « SOLUTION TREMCO ILLBRUCK ».

Mise en œuvre d'une mousse de polyuréthane autoadhésive sur une face disposant d'une étanchéité à l'air et la pluie battante.

NOTA : Une garantie corrélative du fournisseur/fabriqueur de l'aptitude des produits, ainsi que de leur usage et destination, sera exigée.

2.1.4 FINITIONS APRÈS POSE

Après la pose de la menuiserie, l'entreprise mettra en œuvre les finitions intérieures et extérieures par des profilés adaptés, plats ou cornières, afin de réaliser un ouvrage parfaitement terminé.

Les finitions suivantes sont à la charge du présent lot :

- Ébrasement intérieur et appui de fenêtre intérieur sur les 4 cotés, par médium pré peint (blanc) en usine en forme de L faisant recouvrement sur doublage.
- Seront compris ébrasements et moulures post-formés ainsi que les joints acryliques de finition.
- L'entreprise aura à charge la mise en œuvre du profil permettant la liaison entre le doublage et les éléments de menuiserie, et ce afin de supprimer les ponts thermiques.
- Seront incluses, la fourniture et la pose des ébrasements et appuis de fenêtre.
- Reprise et finition en tableau des portes d'entrées et divers.
- Le principe de pose sera à valider par le maître d'œuvre ainsi que le maître d'ouvrage.
- En tout état de cause, les finitions intérieures seront mises en œuvre de façon à cacher toute dégradation suite au démontage et ce, après renfournissement des tableaux à charge du présent lot.
- L'ensemble des ponts thermiques devra être supprimé au droit des menuiseries et des tableaux de fenêtre.

Nota : Prise en considération dans son offre des travaux sur les façades et de la nature des supports. Les menuiseries seront mises en œuvre avec tous les éléments nécessaires afin que les ébrasements et isolants puissent se réceptionner correctement sur les menuiseries.

Localisation : (Suivant plans architecte)

Logements

2.2 PORTE DE GAINÉ TECHNIQUE

Dépose minutieuse des portes de gaines techniques existantes, y compris les ferrures, charnières et dispositifs de condamnation.

Nettoyage des encadrements et des seuils après dépose.

Évacuation des déchets en déchetterie agréée, conformément à la réglementation en vigueur.

Fourniture des nouvelles portes

Portes en bois massif ou panneaux bois stratifiés, livrées brutes, prêtes à peindre. Dimensions adaptées aux encadrements existants (à vérifier sur site).

Épaisseur minimale : 40 mm.

Dispositif de condamnation de type bateuse avec clé triangle, conforme aux normes de sécurité et d'accessibilité des parties communes.

Pose des nouvelles portes avec ajustement précis des encadrements.

Fixation des charnières et du dispositif de condamnation avec vis inox ou acier galvanisé.

Vérification de l'étanchéité et du fonctionnement des dispositifs de fermeture.

Ne pas peindre les portes sur site — la peinture sera réalisée par le lot « Peinture ».

Conformité aux normes NF P 01-013 (portes et menuiseries) et NF P 92-501 (résistance au feu, si applicable – CF >1/4h).

Respect des règles d'accessibilité pour les parties communes (lois sur l'accessibilité des ERP).

Les portes doivent permettre un accès technique sécurisé et contrôlé (clés triangle standardisées).

Les matériaux doivent être résistants à l'humidité et au vieillissement.

Localisation : (Suivant plans architecte)

Dans le Hall d'entrée,

2.3 BLOC-PORTE TIERCE COUPE FEU

Huisserie : Bâti en profilés d'acier galvanisé, épaisseur 15/10ème, traitement anti-corrosion, fixations cachées, avec profil à recouvrement pour cloison, ou posée en embrasure sur maçonnerie avec calfeutrement par couvre-joint adapté au bloc-porte sur les 2 parements.

La pose, mise en place et réglage à la charge du présent lot en coordination avec les autres corps d'état.

Vantaux : Épaisseur 51 mm, avec cadre en bois exotique ou européen, joint intumescent en traverse haute, joint balai,

Ferrage : 3 ou 4 paumelles 130 inox avec pions anti-dégondage, par vantail,

Finition : à peindre à la charge du lot Peinture, chants de la porte en bois dur clair à teinter, Quincaillerie et garniture suivant sous-articles.

Classement Feu : EI 60 (Coupe-Feu 1H) - PV Feu à fournir

Performance acoustique : Affaiblissement acoustique Ra = 32 dB

Garniture :

- 1 ensemble - béquille double sur plaque type LINOX 492 de chez VACHETTE ou équivalent,
- 1 butoir de porte en inox assortis à la quincaillerie,
- 2 arrêts de porte sur ouvrant opposé.

Serrure et quincailleries complémentaires :

- 1 serrure à clé sur organigramme avec cylindre à une entrée et un bouton moleté référence RADIALIS de chez VACHETTE ou équivalent, livré avec 3 clés,
- 1 ferme-porte à glissière intégré dans le dormant de la porte sur chaque vantail avec sélecteur de fermeture, type DORMA ou équivalent - calibré suivant le poids de la porte et sa performance au feu.

Localisation : Porte tierce dans le dégagement du hall d'accueil pour accès bâtiment administratif.

2.4 PORTE DE SERVICE METALLIQUE (OPTION)

L'entrepreneur devra la fourniture et la pose d'un bloc-porte extérieur ouvrant à la française, de type de chez MALERBA ou équivalent

Dimensions : suivant plan et dans la gamme du fabricant

Vantail : Porte à recouvrement 4 côtés de 52mm d'épaisseur

- Parements lisses en acier galvanisé Z225 75/100ème avec primaire blanc époxy et finition thermolaqué
- Étanchéité par joint périphérique thermique et acoustique
- Ferrage 4 fiches réglables 3D

Serrure multipoints à rouleaux et crochets A2P* Condamnation par cylindre européen 4 fiches réglables 3D 3 pions antidégondages Plinthe aluminium rejet d'eau en partie basse.

Huisserie en tôle d'acier électrozinguée d'épaisseur 15/10, Gorge isophonique pour joint d'étanchéité à l'air.

Caractéristique thermique : $U=1,80 \text{ W/m}^2.K$

Finition : Galvanisé à chaud + thermolaquage teinte RAL au choix de l'architecte

Serrures vachette ou équivalent

Toutes sujétions de pose, d'étanchéité, de calfeutrement périphérique et d'exécution.

Localisation :

Bâtiment Brigade – locaux technique sous sol

2.5 TABLEAUX D’AFFICHAGE ET BOITE AUX LETTRES

Fourniture et pose de tableaux de dimension 0.65x0.50, cadre aluminium, collage magnétique, verre feuilleté, portillon incorporé fermant à clés.

Dépose complète des blocs de boîtes aux lettres existants, y compris supports, serrures, plaques d’identification et éléments de fixation.

Nettoyage des murs et encadrements après dépose.

Évacuation des déchets en déchetterie agréée.

Fourniture des nouveaux blocs, Blocs de 6 boîtes aux lettres CIBOX, conformes à la norme NF D27-402.

Matériau : acier prélaqué ou inox, résistant à la corrosion et aux intempéries.

Dimensions standardisées pour une installation encastrée ou en saillie (à préciser selon le site).

Serrure à clé unique par bloc, avec possibilité de gestion centralisée (si requis).

Plaques de nommage gravées ou adhésives, fournies par le fournisseur.

Pose des nouveaux blocs en respectant les exigences d’accessibilité (hauteur maximale : 1,30 m du sol, selon norme NF P 92-501).

Fixation mécanique avec chevilles inox ou supports métalliques adaptés au support (béton, maçonnerie, etc.).

Localisation :

Dans le Hall d’entrée,

A proximité des escaliers

2.6 BANQUE D’ACCUEIL

Fourniture et pose d’un espace d’accueil sécurisé et accessible, comprenant :

- Une banque d’accueil avec séparation vitrée.
- Un accès direct au poste planton et à la salle visioprotection.
- Revêtements muraux et sols ignifugés.
- Éclairage, signalétique et équipements de sécurité incendie.

Surface totale : 30 m².

Exigences réglementaires

- Conformité aux règles ERP 5e catégorie, type W (arrêtés ministériels en vigueur).
- Respect des normes d’accessibilité (NF P 99-500, NF P 99-501).
- Conformité aux règles de sécurité incendie (classe M1/M0, issues de secours, extincteurs, alarmes).
- Respect du référentiel de sécurité des forces de l’ordre (si applicable).

Descriptif technique détaillé

Banque d’accueil

- Dimensions : L 2,50 m x P 0,80 m x H 0,85 m.
- Matériaux :

- Plateau : stratifié HPL M1 type Fundermax Compact Interior Qualité F ou équivalent (B-s2,d0), épaisseur 18 mm, finition anti-rayures.
- Structure : ossature en acier galvanisé, peinture époxy.
- Pieds : réglables en hauteur, fixés au sol par chevilles chimiques.
- Accessibilité :
 - Hauteur du plateau : 80 cm.
 - Espace libre sous le plan : 70 cm H x 60 cm P.
 - Surface de manœuvre : 1,50 m de diamètre devant le comptoir.

Séparation vitrée (vers poste planton / salle visioprotection)

- Vitrage : feuilleté PVB, épaisseur 12 mm, classe P5A.
- Cadres : aluminium anodisé, classe A2-s1,d0.
- Ouverture : 1/3 du panneau ouvrant, avec verrouillage centralisé.
- Signalétique : autocollant "Ouverture d'urgence" en haut du vitrage.

Éclairage et signalétique

- Éclairage :
 - LED encastrées, 4000K, éclairement ≥ 300 lux sur plan de travail.
- Signalétique :
 - Pictogrammes ISO 7001.
 - Flèches lumineuses d'issue de secours (classe A, autonomie 1h).
 - Panneaux en braille si nécessaire.

Sécurité incendie

- Détecteur incendie : optique, raccordé au réseau central.
- Alarme incendie : testée mensuellement, avec étiquette de contrôle.

2.7 ORGANIGRAMME ET PARTICULARITE DES CLES

Ce poste comprend :

La réalisation complète de l'organigramme du projet, en y incluant tous les cylindres et serrures des ouvrages dont la fermeture ou la manœuvre est réalisée par clef, quel que soit le lot chargé de leur réalisation, y compris dans le cas d'extension ou de réhabilitation, la prise en compte des cylindres des ouvrages conservés et/ou le fonctionnement des locaux dont la destination est conservée. La fourniture et la pose, puis le remplacement en temps utile, de cylindres provisoires « de chantier » et de clefs correspondantes permettant de limiter l'accès durant la construction pour les zones ou les locaux mentionnés ci-après, suivant l'avancement des travaux.

Suivant le lot auquel l'ouvrage est attribué, le présent lot devra :

- la fourniture, la pose et le remplacement des cylindres provisoires pour les ouvrages qui sont à sa charge,
- la fourniture de cylindres adéquats pour les serrures des ouvrages à la charge des autres Entreprises.

L'entrepreneur du présent lot aura à sa charge la fourniture de tous les barilletts et l'organigramme de toutes les clés du programme, même si certaines serrures sont posées par d'autres lots.

L'organigramme sera réalisé en étroite coordination avec les lots MENUISERIE EXTERIEURE, METALLERIE et suivant décision de la Maîtrise d'Œuvre et du Maître d'ouvrage. L'organigramme sera à soumettre à l'approbation des Maître d'ouvrage et Maître d'Œuvre.

- Cylindre européen de type VACHETTE VIP+ A2P* à 3 clefs brevetées,
Il sera remis par appartement 4 clés palières permettant l'accès aux parties communes. En complément, il sera remis au Maître d'ouvrage trois exemplaires des clés sur passe général et passe partiel (Parties communes, portes d'entrées sur façade principale, portes sur SAS entrée)
Combinaisons des serrures
Les serrures des portes palières des chambres fonctionnent en combinaison avec :
— Portes halls d'entrées.

3. DESCRIPTION TRAVAUX PLÂTRERIE

3.1 TRAVAUX PRÉPARATOIRES

3.1.1 RÉCEPTION DES SUPPORTS

Réception et contrôle des supports avant mise en œuvre des doublages, cloisons sèches et plafonds.

Contrôle notamment : planéité et verticalité des zones créées, propreté des supports, absence de laitances ou parties non adhérentes, stabilité et portance des planchers pour les suspentes, respect des hauteurs libres prévues, présence et positionnement des réservations nécessaires.

Localisation :

Ensemble des supports recevant doublages, cloisons sèches et plafonds.

3.1.2 PROTECTION DES ZONES ADJACENTES

Les protections temporaires des ouvrages avoisinants, menuiseries, vitrages, parements muraux, sols finis, faux plafonds conservés et installations techniques existantes (électricité, CVC, plomberie) durant l'exécution des travaux de doublages, cloisons et plafonds sont incluses dans le prix global des prestations du lot.

L'Entrepreneur assurera, sans surcoût :

- Fourniture et mise en place de protections temporaires (films plastiques, cartons, bâches, mousses de protection, protections d'angles et de huisseries).
- Maintenance des protections durant toute la durée des travaux de plâtrerie / plafonds (pose ossatures, plaques, isolants, enduits).
- Enlèvement et nettoyage final de toutes protections après exécution et avant réception, avec remise en état des zones protégées si nécessaire.

Localisation :

Ensemble du chantier et zones adjacentes aux ouvrages de plâtrerie et plafonds.

3.2 FAUX PLAFONDS NEUF CIRCULATION

3.2.1 FAUX PLAFONDS AUTOPORTANT EN DALLE

Fourniture et pose de faux plafond en dalles, système autoportant fixé exclusivement sur cloisons périphériques existantes sans suspentes ni fixation plafond supérieur, comprenant :

Caractéristiques techniques ou prescriptions détaillées

- Dalles minérale standard 600x600 mm ou 625x625 mm, épaisseur 12,5 mm, bords périphériques A/F (clipsables), absorption acoustique $\alpha_w \geq 0,60$, réflexion lumineuse $\geq 80\%$.
- Dalles hydrofugées H1 dans les locaux humides.
- Rails périphériques galvanisés 27x28 mm fixés tous 60 cm, ossature secondaire entraxe 60 cm max.
- Charges utiles $\leq 10 \text{ kg/m}^2$, réaction feu A2-s1,d0.

Mise en œuvre

- Vérification aplombs/niveaux cloisons périphériques.
- Hauteur plénum min. adapté aux demandes des lots techniques
- Fixation ossature autoportante avec rails périphériques fixés tous 60 cm
- Ossature C/Omega clipsée, calage équerres si déformation cloison.
- Pose dalles clipsées/libres

Nota : Travaux à proximité d'amiante : les interventions se déroulant à proximité d'éléments amiantés seront réalisées conformément à la Sous-Section 4 (SS4). L'entreprise mettra en œuvre toutes précautions et une méthodologie adaptée afin d'éviter toute exposition et toute dispersion de fibres, pour son personnel et les avoisinants.

Pour cette tranche, l'entreprise appliquera les prescriptions de la « Note technique relative aux travaux avec contraintes amiante, pour tous les lots », réputée connue et incluse au marché.

Localisation :

Local Brigade au R+1 – couloir de circulation

3.2.2 DALLE DE FAUX PLAFONDS 60X60 (COMPRIS REPOSE DALLES EXISTANTES)

Fourniture et mise en œuvre d'un faux-plafond en dalles minérales (ossature primaire et secondaire neuve si non récupérable + repose dalles saines déposées par le lot GROS ŒUVRE), avec adaptation des hauteurs de l'ossature au besoin

Caractéristiques techniques :

- Ossature primaire acier galvanisé fixé dans surface porteuse
- Ossature secondaire T35 mm blanche adapté aux dalles déposées préalablement
- Cornières rive blanches périphériques + équerres fixation
- Dalles minérales dito l'existant si manque de dalle
- Bandes pleines périphériques 15 cm + profil jonction Axiom transition (joint creux)

Mise en œuvre :

- Ossature : Fixation charpente/dalle
- Adaptation des rails et suspentes pour une hauteur en coordination avec les lots techniques
- Repose dalles saines suivant calepinage existant
- Rives parfaites (enduit F0) - nettoyage final aspiration HEPA

- Y compris toutes sujétions de coordination plénum, repose, nettoyage et finitions.

Nota : Récupération des dalles et ossature en coordination avec le lot GROS ŒUVRE qui s'est chargé de les déposer ultérieurement par la prestation « dépose faux plafonds »

3.3 CONDUITS ET GAINES DE VENTILATION

3.3.1 ENCOFFREMENT CF DES GAINES TECHNIQUES VERTICALES ET HORIZONTALES

Fourniture et pose d'encoffrements coupe-feu EI60 des gaines techniques, suivant NF DTU et prescriptions SSI Type 4.

Caractéristiques techniques :

- Constitution par plaques de plâtre standard hydrofuge ou type BA13, fixées sur ossature en acier galvanisé comprenant suspentes, montants, traverses, croisillons de longueur et dimension adaptée.
- Sujétions de raccords entre plaques par bandes collées enduites,
- Compris sujétions de découpes, ajustements, calfeutrements avec les parois contiguës et façons de joints avec les panneaux.
- Degré coupe-feu suivant la réglementation en vigueur et notice de sécurité
- Affaiblissement acoustique selon les recommandations de la notice acoustique,
- Remplissage intérieur par laine de verre,

Mise en œuvre :

- Coordination lots CVC/Électricité pour cheminements gaines
- Découpes ossature + fixation vis auto-perceuses
- Raccords parfaits (bandes armées + enduit F0)
- Calfeutrements des réseaux : toujours à la charge du lot "propriétaire" de la paroi traversée. Calfeutrements réalisés après obtention des "bons à calfeutrer". Tout calfeutrement à réaliser après obtention des bons à calfeutrer sur des passages de gaines ou chemins de câbles percés par les lots techniques reste à la charge du lot « GO » ou « plâtrerie », mais aux frais de l'entreprise ayant réalisé la réservation tardive.

Localisation : (Suivant plans architecte)

- CVC PB - ELEC.

3.4 SOFFITE D'HABILLAGE

Fourniture et mise en œuvre de caisson hydro pour habillage des conduits et canalisations, constitué de 2 panneaux BA 13, y compris ossature nécessaire, finition des joints à l'aide de bandes armées, toutes fournitures et sujétions d'exécution.

Isolation phonique par bourrage de laine de verre sur dévoiements.

Localisation : (Suivant plans)

- Habillage des dévoiements de canalisations.

4. SPÉCIFICATIONS TECHNIQUES DÉTAILLÉES (STD)

Tous les travaux attribués au présent lot sont à réaliser compte tenu des spécificités du projet et selon les règles définies dans les principaux documents qui leur sont applicables.

4.1 DOCUMENTS NORMATIFS LOT MENUISERIE INTERIEURE

4.1.1 DTU (DOCUMENTS TECHNIQUES UNIFIÉS)

L'exécution intègre obligatoirement les prescriptions normatives suivantes :

NF DTU 36.2 Menuiseries intérieures en bois Cahier des clauses techniques types (CCT) et administratives (CCS). Critères de choix des matériaux (bois massif, dérivés), recommandations exécution, tolérances, stockage, protection.

NF DTU 36.3 Escaliers en bois Pose, fixation, intégration sur chantier.

NF DTU 39 Vitrages intérieurs (portes, cloisons, etc.) Spécifications pour la pose des ouvrages vitrés.

Normes associées

Pose de portes, blocs-portes, gaines, placards, trappes Domaines spécifiques et ouvrages complémentaires.

Points essentiels du DTU 36.2 (actuel)

- Application en bâtiment neuf et réhabilitation.
- Prescriptions fabrication, choix des matériaux (essences de bois, panneaux, agglomérés, stratifiés).
- Mise en œuvre : manipulation, stockage, hygrométrie, précautions spécifiques (éléments feuillures, vitrages...).
- Tolérances sur supports, finitions, intégration avec autres corps d'état.
- Réception et contrôles : défauts appréciés à 1,65 m de hauteur et 2 m de distance, critères stricts sur l'aspect, jeux, ouvrabilité, protection des ouvrages avant réception.

4.1.2 NORMES MATÉRIAUX & PERFORMANCES

Tous matériaux doivent être conformes à la réglementation et porter, le cas échéant, le marquage CE.

- **NF B54-150** : Panneaux de contreplaqué – Définition et classification.
- **NF B54-172** : Spécifications pour panneaux de contreplaqué selon usage, classe I ou II.
- **NF EN 622-1/622-5** : Panneaux de fibres de bois – Exigences et utilisation.
- **NF EN 312** : Panneaux de particules – Exigences selon destination.
- **NF EN 717-1** : Émissions de formaldéhyde (classement E1 pour locaux fermés).
- **Règlementation acoustique** : respect des performances d'affaiblissement acoustique si pertinent (blocs-portes, cloisons).

Protection incendie

- Classement de réaction au feu conforme à la destination (porte coupe-feu, panneaux pare-flammes, etc.), résistance à la propagation de l'incendie selon usage et réglementation applicable.

4.1.3 PRESCRIPTIONS & RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

- **Conformité Avis Techniques / DTA** pour tout procédé, produit ou système non traditionnel (portes techniques, éléments décoratifs innovants).
- **Prescriptions fournisseurs/fabricants** : Respect strict du mode opératoire, recommandations d'entretien, contrôle qualité, documentation (fiches techniques, notices).
- **Échantillons & essais** : Production d'un panneau échantillon représentatif (essences, accessoires, béquillage, vernis, etc.) pour validation par la maîtrise d'ouvrage.
- **Protection et stockage des ouvrages** : Tous les éléments doivent être stockés à l'abri, ventilés, hors humidité avant pose.

4.1.4 RÉGLEMENTATION SPÉCIFIQUE

- **Accessibilité PMR** : Largeur de passage, hauteur des équipements, effort d'ouverture / fermeture des portes.
- **Réglementation acoustique** : Portes et cloisons conformes à la destination (hôtels, salles de classe, logements...).

4.1.5 POINTS CLÉS D'EXÉCUTION & CONTRÔLE

- **Prises de côtes sur site, vérification supports** avant toute fabrication.
- **Contrôle de conformité** lors et après pose sur : planéité, affleurements, jeux, réglages des portes, fonctionnement des serrures et ferrures.
- **Tests et ajustages** des systèmes de fermeture, quincailleries et finitions, réglages et graissages en réception.
- **Nettoyage et remise en état** après exécution.

Remarques complémentaires

- **Tout procédé non traditionnel** : présenter systématiquement un Avis Technique ou un DTA.
- **Actualisation systématique** des normes au moment d'exécution du marché : se référer aux DTU/normes les plus récents.
- **Sécurité collective individuelle** : EPI, balisage, rapport de pose, suivi DOE et traçabilité documentaire.
- Tous les ouvrages doivent être conformes aux règles de l'art, et reposer sur une documentation exhaustive facilitant la réception des travaux.

4.2 DOCUMENTS NORMATIFS LOT PLATRERIE

4.2.1 DTU (DOCUMENTS TECHNIQUES UNIFIÉS)

L'exécution intégrera obligatoirement les prescriptions normatives suivantes, selon la nature des ouvrages :

DTU Objet Commentaires

NF DTU 25.1 Enduits intérieurs en plâtre Application manuelle ou mécanique sur lattis bois, métal, etc.

NF DTU 25.31 Cloisons en carreaux de plâtre Dimensionnement, mise en œuvre, tolérances, finitions

NF DTU 25.41 Ouvrages en plaques de plâtre Cloisons sèches, doublages, plafonds, ossatures, accessoires

NF DTU 25.42 Doublages en complexes isolants (systèmes "S," sandwiches) Doublage thermique/phonique des murs

NF DTU 58.1 Plafonds suspendus modulaires Grilles, panneaux, règles de suspension et résistance

Le DTU 25.41, régulièrement actualisé, couvre l'ensemble des ouvrages intérieurs en plaques de plâtre, cloisons, doublages, plafonds et faux-plafonds, y compris les ouvrages en locaux humides avec plaques hydrofuges spécifiques (H1).

4.2.2 NORMES MATÉRIAUX & PERFORMANCES

- **NF EN 520 : Spécifications pour plaques de plâtre à faces cartonnées.**
- **NF EN 14195 : Profilés métalliques pour systèmes de plaques de plâtre.**
- **NF EN 13950 : Produits de doublage thermique à base de plâtre.**
- **NF EN 13964 : Plafonds suspendus.**
- **NF EN 13279 : Plâtres et mortiers à base de plâtre.**
- **NF EN 14496 : Colles pour carreaux de plâtre.**
- **NF EN 13963 : Enduits pour traitement des joints.**

Tous les matériaux mis en œuvre doivent être certifiés conformes, porter le marquage CE et, selon le cas, la marque NF.

4.2.3 PRESCRIPTIONS & RECOMMANDATIONS TECHNIQUES

Cahiers des Prescriptions Techniques (CPT) et recommandations CSTB : dont le Cahier 3567-V2 (classement humidité des locaux) et guides spécifiques à chaque type d'ouvrage ou support.

Respect des recommandations de pose et documentation des fabricants/fournisseurs (fiches techniques, notices de montage, DTA/Avis Techniques pour procédés non traditionnels).

Marquage CE obligatoire sur tous les produits mis en œuvre.

Tolérances de mise en œuvre strictes : planéité, verticalité, jonctions, qualité des finitions doivent respecter les écarts maximums définis par les DTU ou CCTP du chantier.

4.2.4 RÈGLEMENTATIONS SPÉCIFIQUES

Réglementation acoustique : prise en compte des exigences d'isolation acoustique pour les cloisons distributives, plafonds, doublages (Arrêtés du 30 juin 1999...).

Réglementation thermique : respect de la RE2020 (ou RT2012/2005 pour bâtiments existants) pour les doublages et parois isolantes.

Réglementation sécurité incendie : classement feu pour parois, cloisons, plafonds (B-s1, d0 ou D-s2, d0 selon les besoins).

Accessibilité PMR : hauteur/interrupteurs, largeur de passages, efforts d'ouverture.

4.2.5 POINTS CLÉS D'EXÉCUTION & CONTRÔLE

- Vérification et préparation des supports avant pose (propreté, planéité, absence d'humidité).
- Contrôle en cours et en fin de travaux sur points suivants :
- Planéité (écart max sur règle de 2m : 5 mm pour grandes surfaces).
- L'état des joints, bande à joint, et finitions de parements.
- Verticalité / horizontalité / écart de niveau selon DTU, CCTP ou tolérances usuelles.
- Réception : tous ouvrages doivent être livrés propres, prêts à recevoir une finition.

Remarques Complémentaires

- Tout procédé ou produit non traditionnel doit impérativement faire l'objet d'un Avis Technique/DTA valide.
- Actualisation systématique des références aux versions en vigueur à la date du marché.
- Traçabilité et DOE : notices techniques, plans, fiches de contrôle et PV de tests doivent être présents dans le dossier des ouvrages exécutés.
- Sécurité collective et individuelle : port des EPI, balisage de zones, respect du code du travail en atelier et sur chantier.